



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

ONU

Question écrite n° 10669

## Texte de la question

M. Laurent Fabius appelle l'attention urgente de M. le Premier ministre sur la position d'abstention prise par le gouvernement français à propos du choix de la Libye comme présidente de la commission des droits de l'homme de l'ONU. D'une part, quelles que soient les laborieuses justifications apportées, il est choquant que soit portée à la tête de cette institution la représentante d'un pays qui s'illustre depuis longtemps par la violation caractérisée de ces droits. D'autre part, au moment même où la France souligne à juste titre le rôle central de l'ONU pour définir et faire respecter le droit international, une telle attitude affaiblit gravement cette position. Il lui demande de rectifier d'urgence cette erreur grave. - Question transmise à M. le ministre des affaires étrangères.

## Texte de la réponse

Mme Najat Al Mahdi Al Hajjaji, représentante permanente de la Libye auprès des Nations unies à Genève, a été élue à la présidence de la cinquante-neuvième session de la commission des Droits de l'homme le 20 janvier dernier. La candidature de la Libye avait été présentée par le groupe africain auquel il revenait cette année de présider la commission des Droits de l'homme. La décision de cette candidature a été arrêtée lors du premier sommet de l'Union africaine à Durban. La France a refusé de s'associer à une désignation par acclamation de la Libye pour présider la commission des Droits de l'homme, comme c'est normalement l'usage. Pour la première fois depuis la création de la commission, en 1947, un vote a été demandé. La France et l'ensemble de ses partenaires de l'Union européenne ont souhaité manifester solidairement leur distance vis-à-vis de la candidature libyenne, le 20 janvier, en s'entendant sur une position commune d'abstention. C'est un signal fort : alors que toutes les présidences de la commission avaient jusqu'à présent été désignées par consensus, cette année 20 des 53 Etats membres de la commission n'ont pas soutenu la candidature libyenne. L'abstention était la seule attitude susceptible de réunir un consensus des Quinze ; cette position avait en outre le mérite de ne pas susciter une confrontation avec le groupe africain, dont la candidate ne pouvait de toute façon pas être battue compte tenu du poids respectif des différents groupes régionaux à la commission des Droits de l'homme. Le Gouvernement est déterminé à faire montre de la plus grande vigilance vis-à-vis de la présidence libyenne : la commission des Droits de l'homme doit être animée dans le respect fidèle de ses principes. La France, qui figure parmi les membres les plus actifs de la commission des Droits de l'homme, veillera à ce que cet organe-clé des Nations unies conserve un rôle central pour définir et faire respecter les droits de l'homme et le droit humanitaire international. Elle présentera, à titre national ou avec ses partenaires européens, de nombreuses initiatives. Par ailleurs, la France continuera de suivre avec attention la situation des droits de l'homme en Libye et la disposition des autorités libyennes à coopérer avec les mécanismes de protection des Droits de l'homme des Nations unies. Elle invite les autorités libyennes à faciliter l'accès de leur territoire aux organisations non gouvernementales de protection des Droits de l'homme et à assurer la protection des défenseurs des Droits de l'homme.

## Données clés

Auteur : [M. Laurent Fabius](#)

**Circonscription** : Seine-Maritime (4<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 10669

**Rubrique** : Organisations internationales

**Ministère interrogé** : Premier ministre

**Ministère attributaire** : affaires étrangères

Date(s) clé(e)s

**Question publiée le** : 27 janvier 2003, page 420

**Réponse publiée le** : 10 mars 2003, page 1774